

CAP Mouvements CH-SPF 20 septembre 2012

La CAPN du 20 septembre 2012 a examiné les différents mouvements de chefs de service comptable année 2013, candidats par mutations à équivalence des actuels CH sur les bureaux des anciennes cartographie (CH1, CH2, CH3, CH4, CH5 et CH6), ainsi que les mouvements de promotion sur les SPF issus de la nouvelle cartographie (SPF HEC, SPF HEB, SPF HEA, SPF 1040 et SPF).

Tous ces mouvements sont interdépendants, ce qui a rendu l'exercice particulièrement complexe et peu lisible.

Dans sa déclaration liminaire, le SCS-FiP a relevé cette complexité combinée par un temps de préparation extrêmement court. En outre, le volume des demandes a été particulièrement important. Ainsi plus de 538 demandes de participation exploitables ont été enregistrées sur l'ensemble des mouvements (dont 418 sur les sous-mouvements de mutation à équivalence CH4 à CH6 et sur les sous-mouvements de promotion sur les SPF de HEB à 1015).

Dans son avant propos la Présidente de la CAP, Mme Gontard a reconnu ces difficultés et a indiqué que certaines règles de gestion avait dû être adaptées pendant la préparation de ces mouvements et ce, au bénéfice des cadres : réduction des délais de séjour pour les CH qui souhaitent muter, ouverture des postes en promotion HEC aux AFiPA, assimilation des HEA administratifs aux HEA comptables pour ces mouvements. Le sujet sur les garanties indemnitaires pour les CH a été renvoyé aux débats à venir lors du GT programmé le 2 octobre prochain.

Deux sujets ont occupé une grande partie des débats :

- l'évocation par l'ensemble des organisations syndicales des mécontentements des collègues qui se sont vu refuser les mutations à équivalence sur les postes de SPF. Cette situation est préjudiciable notamment aux collègues AFiPA déjà HEA qui n'ont pas pu demander une mutation à équivalence sur les SPF CSC3 et ont vu arriver sur des départements convoités des collègues de tableaux plus jeunes en promotion.

Sur cette question, l'administration centrale a rappelé son souhait de pourvoir la première année ses postes uniquement en promotion pour éviter leur saturation par des mouvements en équivalence. Ainsi la règle de gestion

selon laquelle « les mouvements à équivalence priment les promotions » a connu sa première exception.

Le souhait émis par l'administration centrale de banaliser à l'avenir les postes SPF comme tous les postes comptables, permettra dès l'an prochain, les mouvements à équivalence.

- La vacance du poste de Lille (HEC) a été relevée.

En préambule, la présidente a rappelé les différences qui existent entre les AFIP de la filière fiscale par rapport à ceux de la filière GP en fin de carrière. En effet, les AFIP FF terminent HEC alors que les AFIP GP (ex RF1) ne peuvent prétendre qu'à du HEB. Elle a ensuite indiqué que dans le vivier actuel des AFIP, les plus anciens étaient les collègues de la FGP.

L'administration centrale a ensuite longuement évoqué le sujet de LILLE 2 en insistant sur le fait que ces postes à très fort enjeux devaient être prioritairement attribués à des AFIP, cadres ayant subi plusieurs sélections. Elle estime en outre que ces postes doivent faire l'objet d'un engagement de départ comme cela se pratiquait pour les CH afin de permettre des mouvements sur ces postes. Elle a donc évoqué la possibilité de prendre ces postes à 2 ans ½ du départ en retraite.

Au cas présent, aucun AFIP de la filière fiscale ne s'est porté candidat. C'est pourquoi, l'administration centrale a évoqué la possibilité de prendre en compte pour l'attribution des postes comptables HEC une logique de corps au lieu d'une logique de filière. Elle a indiqué des collègues AFIP de la filière gestion publique avaient manifesté au cas présent un intérêt pour les postes ouverts et plus particulièrement pour Lille2.

Cette question qui n'ayant pu faire l'objet d'un consensus, n'a pas été tranchée et le poste de Lille n'a pas été pourvu.

Quelques chiffres sur les mouvements :

8 postes à pourvoir en SPF HEC dont 1 seul attribué à un AFIPA (M. Duquesnoy) ;

11 postes SPF HEB ont été offerts en promotion dont 4 AFIPA (occupant des fonctions de 2MR) et 7 CH4 ;

14 postes proposés en mutation à équivalence sur CH4 (7 vacances avant mouvement et 7 issues du mouvement suite à promotion sur SPF HEB), 3 mouvements à équivalence, 2 proposés dans le mouvement SPF 1040 et les autres reclassés C2 seront offerts dans le mouvement comptable d'octobre.

17 SPF HEA sont proposés à la promotion, emplois pourvus par des AFIPA tableaux 1995 à 2003.

30 postes proposés à équivalence sur CH5, 9 mouvements à équivalence, les postes vacants C2, C3 ou C4 sont reversés dans le mouvement comptable du mois d'octobre.

36 postes proposés en promotion sur SPF 1010 (HEA-1), pourvus par 22 CH6 (ex IP avec priorité), 10 AFIPA (8 AFIPA6, 1 AFIPA5 et 1 AFIPA4), 3 IP 9 et 1 IDiV HC (ex IP).

31 mutations à équivalence sur CH6, 5 mouvements à équivalence ; les postes reclassés C3 ou C4 sont reversés dans le mouvement comptable du mois d'octobre.

6 SPF 1015 offerts en promotion, pourvus par 2 IP 9 et 4 IDiV HC3 ex IP.

Modifications des projets publiés à l'issue de la CAP :

Quelques modifications sont intervenus pour tenir compte notamment de situations particulièrement difficile

Au regard de la prise en compte des situations particulières évoquées et des modifications qui en ont découlé, le SCS-FiP a voté pour les mouvements qui lui ont été soumis.

Nos commentaires :

Le SCS-FiP a rappelé que pour lui, le grade d'IP n'était qu'un grade de passage vers AFiPA qui lui même était un grade qui avait vocation à déboucher sur la sélection au corps d'AFiP.

C'est la raison pour laquelle il a indiqué que la proposition de l'Administration d'offrir par priorité l'ensemble des postes HEC aux AFiP sans distinction de filière lui paraissait intéressante en ce qu'elle permettait ainsi d'introduire une fluidité dans l'accès à ce corps et par voie de conséquence dans la promotion au grade d'IP et d'AfiPA et cela au bénéfice des collègues des deux filières.